

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL U.F.O.L.E.P.

1 - ENGAGEMENTS

Le nombre d'équipes qualifiées au Championnat National UFOLEP dépend de l'importance de l'activité pétanque dans chaque département (un tableau des quotas prévisionnels de participation tenant compte de cet impératif paraît au « Contact »). Les délégués départementaux UFOLEP ne transmettront à la Commission Nationale, dans les délais prévus, que les listes des participants remplissant les conditions requises.

La Commission Nationale examinera les demandes motivées de dérogation, en particulier pour les départements où l'UFOLEP essaie d'implanter la pétanque. (Questionnaire de la CN au Contact) de mai-juin.

"Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification. Le remplacement de joueur n'est pas autorisé. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra pas participer."

Les engagements 2020 se feront par internet entre le 15 juin au 21 juin 2019 (délai impératif sous peine de non qualification). Après clôture des engagements aucun joueur ne sera remplacé l'équipe sera forfait.

ATTENTION

Pour participer en Simple Appartenance UFOLEP aucun des joueurs composant la triplette ne devra être titulaire d'une licence FFPJP durant la période du 1/09/2019 au 31/08/2020.

Un contrôle sera effectué et les équipes fautives se verront interdire la participation au national 2020.

2 - QUALIFICATIONS

Pour pouvoir participer au Championnat National, chaque joueur devra avoir participé au minimum, dans son département et/ou sa région, à :

- 4 épreuves prévues au calendrier départemental UFOLEP (c'est à dire organisées par la Commission Technique Départementale ou le Comité départemental)

et/ou

- Au Championnat Départemental UFOLEP et/ou Interdépartemental, Régional, Interrégional (avant le 12 juin)

Les résultats sont à transmettre au responsable désigné de la CNS par E-mail : cnspetanque@gmail.com

De la transmission de ces résultats dépend la qualification.

Les catégories

Pour toutes les triplettes **Adultes**, les 3 joueurs doivent être obligatoirement licenciés dans la même association.

1- Triplettes Adultes (17 ans et +) masculines, féminines ou mixtes strictement UFOLEP, joueurs de la même association.

2- Triplettes Adultes (17 ans et +) masculines, féminines, mixtes ou double appartenance, joueurs de la même association.

Attention : Un seul joueur en double appartenance qualifie la triplette dans cette catégorie !

3- Doublettes Jeunes* (11 à 16 ans) masculines, féminines, mixtes simple UFOLEP ou double appartenance,

joueurs du même département.

**Voir fin du document pour les âges requis.*

4- Doublettes Féminines simple UFOLEP ou double appartenance,

joueuses du même département.

**5- Triplettes Vétérans 55 ans et plus, simple UFOLEP ou double appartenance,
joueurs de la même association.**

**6- Doublettes Mixtes composées d'un masculin et d'une féminine tous deux adultes (17 ans et +)
joueurs, joueuses de la même association.**

**7- Triplettes Mixtes composées d'un masculin, d'une féminine et un jeune(11/16 ans)
joueurs, joueuses du même département.**

Remarque : aucun sur classement n'est autorisé pour les jeunes 11/13 ans. Les sur classements individuels pour les jeunes 14/16 ans sont autorisés sous réserve de présentation d'un certificat médical. (Sauf catégories vétérans) Dans le cas de sur classement d'un joueur, son équipe est classée dans la catégorie du joueur le plus âgé.

3 - DEROULEMENT

A) Le vendredi soir :

Les inscriptions se faisant sur internet, les licences ne sont plus contrôlées.

Les dossards doivent être retirés avant le tirage au sort (16/19H), tirage au sort public des rencontres dans les différentes catégories présidé par un membre de la CN.

En 2020 le tirage au sort sera effectué par informatique.

Poules de 4 complétées s'il y a lieu de poules de 3.

Les équipes d'un même département ne peuvent se rencontrer en poule. (Sauf où la catégorie a très peu de participants).

B) Le samedi :

En cas de forfait de dernière minute dans une poule de 3, tirage au sort complémentaire pour redéfinir un tableau composé uniquement de poules de 4 et/ou 3.

- **Les parties de poules se jouent en 11 points. Deux parties prévues avec partie de barrage si nécessaire.**
- Puis tours éliminatoires avec parties en 13 points dans le Concours Général pour les deux premiers de chaque poule, et, dans le Concours Complémentaire pour les 3^{ème} et 4^{ème} de poules. Ces éliminatoires devront être terminés au moins jusqu'aux 1/4 de finales le samedi après-midi, sauf impossibilité.

C) Le dimanche:

- Le matin : suite des éliminatoires (1/4 et 1/2)
- L'après-midi : fin des 1/2 finales et finales.
- Pour les jeunes la finale se déroule le dimanche matin.

Nota : Afin de respecter les horaires de programmation des compétitions nationales, sur décision de la CNS, les parties pourront être jouées en temps limité.
Ces décisions pourront être prises à tout moment de la compétition.

Arbitrage : Les arbitres nationaux exerceront sous le contrôle de la CN qui tranchera en dernier ressort.

4) RECOMPENSES

Cf : dispositions générales communes

- *Le Concours Général dans les catégories Triplettes Adultes UFOLEP, Triplettes Vétérans, Triplettes mixtes, attribue le titre de Champion National UFOLEP.
La coupe **Julien GARIBALDI** récompense les triplettes Adultes UFOLEP.*
- *Le Concours Général dans les catégories Doublettes Jeunes, Doublettes Féminines et Doublettes Mixtes, attribue le titre de Champion National UFOLEP.
La coupe **Roger GALLIER** récompense la catégorie Doublettes Jeunes.*
- *Le Concours Général de la catégorie Simple UFOLEP, attribue le titre de Champion National UFOLEP ainsi que la coupe **Gérard MALLET**.*

RÈGLES SPÉCIFIQUES A L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS NATIONAUX UFOLEP

Ce règlement, spécifique aux rencontres organisées annuellement au cours des Championnats Nationaux UFOLEP, est applicable de droit. Les arbitres nationaux sont tenus de le faire respecter.

Il comprend trois parties bien distinctes :

- une partie relative à l'organisation et au déroulement de ce Championnat,
- une partie apportant quelques précisions d'ordre technique,
- une partie concernant le Challenge de l'Amitié.

1) ORGANISATION - DEROULEMENT

ORGANISATION

VERIFICATION DES LICENCES

Toutes les licences seront vérifiées lors de l'engagement des équipes sur la plateforme nationale.

LE CHALLENGE DE L'AMITIE

Les inscriptions se feront le dimanche matin de 8H à 9H.

Une seule catégorie :

Regroupant les Adultes, les féminines et les Jeunes en triplettes.

Le concours du Challenge de l'Amitié se déroule en 11 points (toutes les parties). Les parties débutent à 9H30. Ce challenge comporte deux catégories A et B avec élimination directe.

DOSSARDS

Chaque équipe reçoit un petit dossard sur lequel figurent son numéro. Ce dossard doit être porté visiblement par le capitaine de l'équipe. Pour participer la tenue doit être correcte.

IDENTITE

Chaque joueur doit présenter sa licence à la demande d'un joueur adverse ou de l'arbitre.

NUMÉROTAGE

- Catégorie ADULTES UFOLEP = **ADU/SU** à partir de **001**
- Catégorie ADULTES DOUBLE APPARTENANCE = **ADU/DA**.....à partir de **201**
- Catégorie JEUNES (UFOLEP ET DA) = **JEUNE**à partir de **301**
- Catégorie FÉMININES (UFOLEP et DA) = **DF**à partir de **501**
- Catégorie VETERANS 55 ans et plus (UFOLEP et DA) = **VT**à partir de **601**
- Catégorie DOUBLETES MIXTES (UFOLEP ET DA) = **DM**à partir de **401**
- Catégorie TRIPLETTS MIXTES (UFOLEP ET DA) = **TM** à partir de **701**

TIRAGE AU SORT

Il est effectué par les membres de la Commission Nationale Sportive et les responsables du Département organisateur, le vendredi vers 19 H, en présence des arbitres.

En 2020 il sera fait par ordinateur.

Deux équipes d'un même département ne peuvent se rencontrer avant les 1/8 de finale en catégorie Adultes et avant les 1/4 en catégories Jeunes et Féminines, sauf impossibilité.

Un tirage au sort est effectué par l'ordinateur après chaque tour pour les concours généraux.

La descente est automatique pour les concours complémentaires.

DÉROULEMENT DES CONCOURS

Catégories Adultes UFOLEP (Coupe Julien GARIBALDI), Adultes Double Appartenance, Vétérans, Doublettes Féminines, Doublettes Mixtes et Triplettes Mixtes.

Les poules

Les parties des cinq concours débutent à 8 Heures 30.

Le tirage au sort détermine un tableau constitué de poules de 4, complétées s'il y a lieu de poules de 3. Les poules se jouent en deux parties et un barrage si nécessaire. Dans le cas d'une poule de trois, l'équipe exempte a partie gagnée.

Les parties de poules se jouent en 11 points.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le Critérium, dénommé aussi Concours Général. Les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule rejoignent le Concours Complémentaire.

Le Critérium ou Concours Général

- * les 1/32, 1/16, 1/8 se jouent le **samedi**
- * les perdants de la première partie sont repêchés au Complémentaire.
- * les 1/4 et 1/2 se jouent le **Dimanche matin**
- * La Finale se joue le **Dimanche après-midi**.

Le Concours Complémentaire.

Réservé aux 3^{ème} et 4^{ème} des poules, il accueille ensuite les éliminés de la première partie du Concours Général.

- * les 1/32, 1/16, 1/8 se jouent le **samedi**
- * les 1/4 et 1/2 se jouent le **Dimanche matin**
- * La FINALE se joue le **Dimanche après-midi**.

ATTENTION ! En catégorie Vétérans, les adultes hommes ou femmes doivent avoir 55 ans révolus au 31/12 de l'année précédant le National.

Catégorie JEUNES (Coupe Roger GALLIER), FEMININES, DOUBLETTES MIXTES

ATTENTION! JEUNE = Garçon ou Fille de 11 à 16 ans (minimes et cadets)
Jeunes entre 11 et 14 ans: Aucun sur classement ne sera autorisé !

Le concours des jeunes débute à 9 Heures

Les poules

Le tirage au sort détermine un tableau constitué de poules de 4, complétées s'il y a lieu de poules de 3. Les poules se jouent en deux parties et un barrage si nécessaire. Dans le cas d'une poule de trois, l'équipe exempte a partie gagnée.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le Critérium, dénommé aussi concours Général. Les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule rejoignent le Concours Complémentaire.

Le Critérium ou Concours Général

- * les 1/8, 1/4 et 1/2 se jouent le **samedi**
- * les perdants du premier tour sont repêchés au Complémentaire.
- * la finale se joue le **Dimanche matin à 10 heures**.
- * les récompenses sont remises à la suite des finales.

Le Concours Complémentaire.

Réservé aux 3^{ème} et 4^{ème} des poules, il accueille ensuite les éliminés du premier tour du Concours Général.

- * les 1/8, 1/4 et 1/2 se jouent le **samedi**
- * la finale se joue le **Dimanche matin à 10 heures**.
- * les récompenses sont remises à la suite des finales.

Le vainqueur du Concours Général de la catégorie Adultes UFOLEP reçoit la Coupe Julien GARIBALDI
 Le vainqueur du Concours Général de la catégorie Jeunes reçoit la Coupe Roger GALLIER

TABLES DE CONTRÔLE ET RÉSULTATS

Une table de résultats est prévue pour chacune des 7 catégories.

Aucun délai ne sera accordé pour l'annonce du score. Si après constatation de fin de partie par les arbitres et passé un délai de 5 minutes, les équipes n'ayant pas annoncé le résultat seront disqualifiées. Pour éviter toute malversation, chaque capitaine d'équipe devra venir annoncer son résultat.

Les arbitres nationaux sont chargés de constater la fin des parties.

LES HORAIRES OFFICIELS

*** Le Samedi**

✕ 8H15 : ouverture des Championnats Nationaux UFOLEP

✕ 8H30 à 19H00 : Parties de poules, 1/32, 1/16 et 1/8 (+ 1/4 pour les Jeunes et les Féminines)

*** Le Dimanche**

✕ 8H00 à 12H00 : 1/4 et 1/2 finales.

✕ 15H00: FINALES des concours ADULTES, VETERANS, DOUBLETTES MIXTES, FEMININES, TRIPLETTES MIXTES.

NB : La Commission Nationale Sportive se réserve le droit de modifier ces horaires en fonction des circonstances matérielles et climatiques.

LES TERRAINS

Les terrains sont numérotés. Chaque catégorie joue sur ceux qui lui sont attribués. Le numérotage des terrains est affiché aux tables de marque.

Six arbitres nationaux se répartissent l'arbitrage de la façon suivante :

- un arbitre pour la catégorie TRIPLETTES ADULTES UFOLEP
- un arbitre pour la catégorie TRIPLETTES ADULTES DA
- un arbitre pour la catégorie DOUBLETTES JEUNES
- un arbitre pour la catégorie DOUBLETTES FÉMININES
- un arbitre pour la catégorie TRIPLETTES VETERANS
- un arbitre pour la catégorie DOUBLETTES MIXTES
- un arbitre pour la catégorie TRIPLETTES MIXTES

LA TENUE

La tenue des joueurs doit être irréprochable tant sur le plan vestimentaire (tee-shirts identiques le samedi et tenue identique le dimanche) que sur celui du comportement ou du respect des horaires.

Tout manquement à ces règles sera frappé de disqualification immédiate.

**Il sera strictement INTERDIT de fumer (y compris cigarette électronique), boire (sauf de l'eau), téléphoner sur les terrains.
Rappel pour sortir du terrain de jeu une demande doit être faite à l'arbitre.**

2) RÈGLEMENT TECHNIQUE

C'est le règlement technique officiel de la F.F.P.J.P. 2017 qui est appliqué.

Il faut toutefois prendre en compte les quelques aménagements suivants pour nos Championnats Nationaux UFOLEP.

✘ Les terrains sont tracés et groupés en îlots de plusieurs jeux, **sans lignes de perte autour des îlots.**

✘ Le but doit être lancé dans le jeu choisi ou désigné. En cours de mène, les boules ou le but se déplaçant sur le **jeu contigu latéral**, de part et d'autre du jeu attribué, sont **BONS**.

Pour être annulé, il faut que tout objet (boule ou but) ait franchi :

- **deux lignes latérales consécutives (celle du jeu attribué et celle du jeu contigu, de part et d'autre,**
- **ou la ligne du fond de jeu, pour les jeux bout à bout.**

Jeu attribué	

Boules et but bons après déplacement

Boules et buts annulés après déplacement

✘ Les dimensions des terrains tracés peuvent être ramenées à **3m x 12m.**

Dans le cas où les terrains font 3X12 le jet du but à la ficelle est bon de chaque côtés des lignes du terrain attribué (sauf si un jeu se déroule dans le même axe du lance distance 2 m entre les deux buts et de 1m sur la ligne de fond.)

✘ Distance de lancement du but :

- Adultes : 6 à 10 m.
- Jeunes jouant en doublettes : 5 à 9 m.

*** RAPPEL IMPORTANT :**

La catégorie "JEUNES " concerne **UNIQUEMENT** les JEUNES de 11 à 16 ans.

Minimum : Être né en 2008. Avoir 11 ans au renouvellement de la licence (septembre 2019).

Maximum : Être né en 2003. Avoir 16 ans au 31 août 2019.

La catégorie "ADULTES" : être né en 2004.

Avoir 17 ans au renouvellement de la licence (septembre 2019).

La catégorie VETERANS : être né en 1964.

Avoir 55 ans au renouvellement de la licence (septembre 2019).

ADDITIF

Dans le cadre de nos compétitions nationales UFOLEP, nous prenons en compte certains articles du règlement administratif et sportif de la FFPJP à savoir :

Obligation des joueurs :

Pendant toute la durée d'une compétition, les joueurs doivent :

- Avoir une attitude correcte (langage, habillement, etc.),
- Se soumettre sans récrimination aux décisions et observations de l'arbitre et ne pas s'absenter sans l'autorisation de ce dernier sous peine de faire l'objet d'un rapport.

De même, les dirigeants et les arbitres doivent avoir une attitude correcte vis-à-vis des joueurs.

Tout joueur participant à une compétition officielle doit être en mesure de justifier son identité à la demande du jury, de l'arbitre ou du délégué. A défaut, il sera exclu de la compétition.

Il est interdit aux joueurs, délégués, arbitres et spectateurs de consommer des boissons alcoolisées et d'utiliser des téléphones portables sur les jeux pendant toute la durée des compétitions.

Il est interdit de fumer y compris la cigarette électronique sur les terrains.

Le téléphone portable est interdit sur les terrains de jeux.

Dans le cas où les spectateurs font de l'anti jeu, les joueurs supportés pourront prendre une sanction.

Chaque incident est à remonter aux responsables de la CNS qui pourront réunir une commission pour prendre les sanctions nécessaires.

En cas de malaise d'un joueur en cours de partie, cette dernière est arrêtée par l'arbitre pendant une durée maximale de 15 minutes afin de procéder aux soins.

Si à l'issue de ce délai, le joueur malade ne peut reprendre, ses coéquipiers doivent poursuivre la partie en l'attendant (sans ses boules), ou abandonner.

Si ce joueur est victime d'un second malaise en cours de partie, il n'est plus autorisé à reprendre la compétition.

Arbitrage :

L'arbitre a un rôle prépondérant et ses décisions sur les terrains de jeu ne sont susceptibles d'appel auprès du jury que lorsque celles-ci concernent l'interprétation des règlements et sous réserve que la partie n'ait pas repris après la décision.

Il doit :

- a) Veiller à l'application stricte des règlements de la fédération dont il est le représentant officiel dans les concours
- b) Contrôler les licences
- c) S'assurer que les joueurs ont une tenue correcte et que leur comportement n'est pas préjudiciable au déroulement de la compétition
- d) Faire respecter les décisions qu'il a prises
- e) S'assurer de la régularité du tirage au sort, de l'affichage, mais en aucun cas il ne doit tenir la table de marque.

L'arbitre a en priorité un rôle d'intervention pour faire respecter de sa propre autorité le règlement officiel des sports de Pétanque, ainsi que les règlements annexes.

A cet effet, il est habilité à prendre toute décision qu'il jugera utile et mettre en œuvre les sanctions prévues au règlement du jeu avec la discrétion nécessaire et le respect dû au(x) joueur(s) concerné(s).

Lutte contre le dopage et l'alcoolisme :

Dopage :

Tout participant à une compétition ou manifestation sportive ayant reçu l'agrément d'une fédération devra se soumettre aux contrôles de lutte contre le dopage.

Ces contrôles seront effectués par une personne dûment habilitée agissant de sa propre initiative ou lorsque ce dernier sera imposé :

- Sur instruction du ministère chargé des sports,
- À la demande de la fédération,
- À l'instigation de la fédération internationale à laquelle elle est affiliée, et dont la réglementation en matière de contrôle et sanctions fait l'objet d'un règlement particulier de lutte contre le dopage, annexé au code de discipline.

Toute infraction fera l'objet des sanctions selon les procédures prévues dans le même règlement.

Alcoolisme :

Tout participant à une compétition ou manifestation sportive (joueurs et délégués) ayant reçu l'agrément de la fédération devra se soumettre à un éventuel contrôle d'alcoolémie par les personnes habilitées, sachant que le taux maximal autorisé est de 0.50 gramme par litre de sang. Si ce taux est dépassé, le joueur ou le délégué, est exclu de la compétition.

A défaut de contrôle sanguin, l'arbitre ou le délégué constatant l'état sous emprise avérée d'alcool (propos injurieux ou incohérents, difficultés à se tenir droit, etc.) d'un ou plusieurs joueurs, celui-ci devra immédiatement en avvertir le délégué et exclure le ou les joueurs de la compétition.

Par ailleurs toute vente de boissons est soumise aux lois et règlements en vigueur.

Tenue vestimentaire :

Le samedi

Les joueurs devront porter un haut identique, avec manches couvrant l'épaule et des chaussures fermées.

Le port du short (au-dessus du genou) est interdit.

En cas de non-respect, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

Le dimanche

A partir des 1/4 de finales :

Les joueurs devront porter une tenue uniforme. Cette tenue uniforme par équipe comprend :

- un haut avec manches couvrant l'épaule,
- un pantalon ou pantacourt en dessous du genou,
- des chaussures fermées

S'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.

En cas de mauvais temps la CNS se réserve le droit de modifier les éléments de la tenue vestimentaire.